



Assemblée générale  
Conseil des droits de l'homme  
16<sup>ème</sup> session

**Point 6 - Examen périodique universel**  
**Etats-Unis d'Amérique**

Monsieur le Président,

Le MRAP partage avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique l'idée selon laquelle ils peuvent encore progresser et espère les voir développer une coopération non seulement de principe, mais bien réelle et dé-politisée avec le système international pour promouvoir les droits de l'homme sur leur territoire et à l'étranger.

À cette fin, le MRAP ne peut que joindre sa voix à celle de tous ceux qui ont recommandé aux Etats-Unis d'Amérique de devenir partie aux différents instruments internationaux et régionaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire, qu'ils lèvent toutes les réserves émises, qu'ils procèdent à l'incorporation de ces instruments dans l'ordre juridique interne et qu'ils reconnaissent la compétence des différents mécanismes et juridictions internationales en se conformant à leurs décisions.

Sur le territoire national, le MRAP exprime sa vive préoccupation, constatant que l'incidence de la pauvreté est plus importante parmi les Afro-Américains, les Latino-Américains et les Amérindiens et que ceux-ci constituent la majorité d'une population carcérale se trouvant dans des lieux de détention excessivement surpeuplés.

Cette même composante de la population constitue la majorité des condamnés à mort. Le MRAP invite les Etats-Unis d'Amérique à déclarer un moratoire sur toutes les exécutions de peines capitales et à interdire cette peine pour les auteurs de crimes, mineurs de 18 ans au moment des faits. Nous exhortons en outre les autorités judiciaires à concéder à Mumia Abu-Jamal, journaliste afro-descendant condamné à mort, le droit d'apporter la preuve de son innocence par un test ADN.

Sur le plan international, le MRAP regrette profondément que les Etats-Unis d'Amérique aient décliné une recommandation jugeant qu'elle était de nature politique. Le blocus imposé à l'état de Cuba est injustifié et illégal : il constitue une violation grave des droits humains du peuple cubain.

Enfin, le MRAP estime que la première puissance militaire mondiale, se voulant promotrice de la démocratie dans le monde et gendarme de la paix internationale ne peut être au-dessus des lois : les Etats-Unis d'Amérique se doivent de devenir partie à la Cour pénale internationale. Il nous paraît inconcevable que cet Etat et ses responsables politiques puissent jouir d'une impunité politique pour des actes susceptibles d'être qualifiés de crimes de guerre ou de crime contre l'humanité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

18 mars 2011